



II FAUT AGIR

SOUSSION DE L'ACCC AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2006

Mémoire préparé par : L'Association des collèges communautaires du Canada
200 - 1223 rue Michael Nord
Ottawa (Ontario) K1J 7T2
Tél. : 613 746-2222 Téléc. : 613 746-6721
Site Web : www.accc.ca

Date : Septembre 2006



À titre de représentation national et international des 150 collèges communautaires, instituts de technologie, cégeps et collèges universitaires publics, l'**Association des collèges communautaires du Canada** a pour responsabilité première de promouvoir activement les discussions et le débat sur le rôle et les capacités qu'ont ces établissements en matière de développement économique et social du pays. Nos établissements, qui comptent au pays plus de 900 campus fréquentés par un million et demi d'étudiants à temps partiel et à temps plein, et où travaillent 60 000 professionnels, jouent un rôle central dans les programmes de mise à niveau des compétences des employeurs et des particuliers financés par l'État et ils assument depuis longtemps la mise en œuvre des programmes de recyclage fédéraux pour les sans-emploi.

Association des collèges communautaires du Canada
200 - 1223 rue Michael Nord
Ottawa(Ontario) K1J 7T2
Tél. : 613 746-2222
Télec. : 613 746-6721
Site Web : www.accc.ca

La société canadienne est en profonde transformation, principalement suscitée par les forces en jeu dans le phénomène de mondialisation et par le développement de l'économie du savoir et de l'information. La clé du bien-être économique et social des collectivités canadiennes réside dans le capital de compétences et de connaissances de ses citoyens, autrement dit, dans le capital humain du pays. Le Canada se doit donc d'élaborer des politiques et des programmes qui donnent à chaque Canadienne et chaque Canadien l'accès à une économie fondée sur des compétences et les aident à y jouer un rôle actif.

Le Canada doit mobiliser toutes ses ressources pour rester compétitif dans l'économie mondiale.

Une main-d'œuvre qualifiée est l'élément déterminant qui distingue les gagnants des perdants. Il faut que le Canada le comprenne et agisse dès maintenant. L'heure n'est plus aux discours.

Les collèges et les instituts sont des acteurs de premier ordre dans la préparation d'une main-d'œuvre qualifiée. Si l'importance de leur rôle est reconnue, il reste à leur offrir le soutien voulu. pour que leur contribution porte des fruits.

Étant donné que le principal avantage concurrentiel du Canada sera la qualité de sa main-d'œuvre, l'Association estime qu'il est donc crucial de miser sur la formation et le développement de compétences, piliers d'une économie du savoir. D'importants progrès ont vu le jour dans l'édification d'une société prospère et inclusive qui donne à ses membres la possibilité de développer leurs compétences et leur savoir, et de contribuer ainsi à leur tour à la société et à l'économie. Mais le Canada doit encore s'assurer qu'il dispose d'une population active très qualifiée capable de s'adapter aux exigences de l'économie de demain et de la diriger, et qu'il fait le meilleur usage possible des compétences des personnes actuellement sur le marché du travail.

Laissons de côté les discours et les promesses et allons de l'avant. Pendant que le Canada discourt, nos concurrents font des avancées fulgurantes. Le gouvernement doit avoir pour objectif prioritaire d'investir dans le capital humain du Canada en vue de son développement social et économique futur. Il lui faut absolument élaborer un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien.

Un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien

Le programme, constitué d'un ensemble de politiques et d'initiatives nationales majeures, permettra de s'assurer que le Canada met en place les ressources nécessaires pour se constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée et sachant s'adapter en vue de défier la concurrence mondiale.

Principes

- Ce programme doit reposer sur le principe d'inclusion, garantissant l'accès, pour **tous** les Canadiens, aux possibilités d'apprentissage. Il vise à donner l'occasion à tous de développer leurs compétences et leurs connaissances afin de réaliser leur plein potentiel. Il doit permettre :
 - de mettre à niveau les compétences de la main-d'œuvre actuelle, et notamment des personnes sous-employées et des travailleurs à faible revenu,
 - d'accélérer la prestation des formations aux métiers spécialisés,
 - de favoriser l'application de nouvelles technologies,
 - d'intégrer les compétences des personnes sans formation postsecondaire;
 - de répondre aux besoins d'apprentissage des Autochtones;
 - de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail,
 - d'offrir des possibilités d'apprentissage aux personnes handicapées, aux Canadiens vivant dans les régions urbaines, rurales, éloignées et nordiques,
 - de cibler la perte de productivité des personnes sans-emploi, des apprenants adultes au niveau de connaissances essentielles limité ou faible, des travailleurs âgés licenciés aux compétences insuffisantes pour retrouver un emploi et du bassin non exploité des femmes qualifiées à des emplois non traditionnels.
- S'il est vrai que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de chef de file à ce chapitre, les provinces, les territoires et les collectivités doivent quant à elles fournir des efforts concertés. Les collectivités sont les plus au fait des besoins locaux en ressources humaines. La création de partenariats communautaires rassemblant l'industrie, la main-d'œuvre, les organismes de développement économique communautaire, les collèges et les instituts et autres prestataires de l'enseignement public s'avère donc absolument essentielle.
- Le programme doit promouvoir l'engagement des citoyens à l'apprentissage à vie, en encourageant leur investissement personnel dans l'apprentissage. Le Canada doit développer une culture dans laquelle les individus valorisent le savoir et la formation et possèdent les moyens de saisir les occasions d'apprentissage qui se présentent.
- Le programme doit tirer parti de l'importante contribution des Autochtones et des immigrants à notre société et à notre économie.

Soutenir un programme pancanadien de développement de la main d'œuvre

L'accès aux études et à la formation postsecondaires est essentiel à la préparation de la main d'œuvre de demain. En tant que nation, nous devons résoudre nos véritables problèmes et déployer une stratégie proactive pour que chaque Canadienne et chaque Canadien puissent accéder à une éducation et à une formation postsecondaires. L'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle sont les priorités majeures d'un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien.

L'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle constituant un élément essentiel de prospérité, le gouvernement fédéral doit se mettre dès maintenant à y réinvestir afin d'en garantir la qualité, la capacité et l'accès.

Nous souhaitons attirer l'attention du Comité permanent des finances sur les trois (3) initiatives majeures suivantes :

Transfert en matière d'éducation postsecondaire

Au vu des données de Ressources humaines et Développement social Canada, le défi de renforcer l'économie en alignant le marché du travail aux besoins existants s'annonce encore plus exigeant. RHDSC prévoit que sur les 1,3 millions de nouveaux emplois créés, 72 pour cent d'entre eux nécessiteront une certaine forme d'éducation postsecondaire.

Comme l'ont montré les innombrables mémoires présentés par l'ACCC et d'autres groupes au Comité permanent des finances au fil des années – les coupures budgétaires massives aux transferts en matière d'enseignement postsecondaire ont eu de graves conséquences délétères sur les citoyens canadiens, les collectivités et l'ensemble de notre pays.

De plus, l'incorporation des transferts destinés à l'enseignement postsecondaire au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a induit un manque de transparence et de responsabilisation de la part du Parlement canadien. Le peuple canadien s'attend à recevoir des comptes plus clairs sur la façon dont son argent est dépensé – il veut que le gouvernement lui soumette des objectifs précis et des résultats quantifiables. C'est bien pour cette raison que l'on avait séparé le transfert en matière de santé du transfert en matière de programmes sociaux.

L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert canadien social, et la création d'un Fonds de transfert en matière d'enseignement postsecondaire, qui rétablisse les niveaux de financement de 1992/1993, et tienne compte de l'inflation et de la croissance démographique.

Soutenir un programme de développement de la main d'œuvre pancanadien

Un nouveau système de soutien aux apprenants

L'existence de mécanismes multiples d'aide financière en tout genre à l'enseignement postsecondaire et la confusion qu'ils suscitent ne font que multiplier les obstacles qui se dressent pour de nombreux apprenants actuels et potentiels.

Des études ont montré que la réduction des obstacles financiers au cours des premières années d'études postsecondaires se solde par l'achèvement des études et l'obtention de diplôme pour tous les Canadiens.

L'Association recommande la création d'un nouveau système d'assistance aux apprenants qui :

- **soit guidé par les principes d'universalité, de transférabilité, de simplicité, de rationalité et de souplesse d'emploi;**
- **réduise la complexité des systèmes actuels;**
- **accroisse l'accès à l'éducation postsecondaire;**
- **comporte des subventions destinées aux deux premières années d'études postsecondaires, et**
- **soutienne les mécanismes d'intégration des étudiants désavantagés, notamment ceux dont les compétences de base sont limitées.**

L'infrastructure

Les collèges et les instituts doivent être les premiers à pouvoir répondre à l'évolution des besoins complexes et multiples des entreprises canadiennes en matière de compétences. Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSO) prévoit que la création de nouveaux emplois se fera, en grande majorité, au niveau de professions exigeant des diplômes collégiaux ou des certificats professionnels, tels que les métiers de la construction, du transport, de la santé, des services sociaux, de la technologie informatique et des services de protection.

Pour être capables de remplir leur mandat, les collèges et les instituts ont besoin d'une infrastructure et d'outils modernes. Or, cette capacité actuelle et future de combler les besoins nationaux en capital humain est mise à mal du fait d'une infrastructure qui se détériore et d'un équipement vieillissant.

Nos collèges et instituts constituent la plus grande force de formation professionnelle du Canada et forment un million et demi d'apprenants. Pour mener à bien cette tâche et préparer adéquatement une main d'œuvre canadienne qualifiée, nous avons besoin d'équipements et de locaux modernes, au coût très élevé et qui exigent un renouvellement constant.

Nous reconnaissons l'apport financier qui nous a été alloué par le dernier budget fédéral. Cet apport ne peut toutefois combler qu'une faible portion des besoins de nos établissements.

Soutenir un programme pancanadien de développement de la main d'œuvre

À titre d'exemple, l'ACCC, le Forum canadien sur l'apprentissage et le Conseil sectoriel de la construction ont entrepris, avec le soutien de RHDSC, une étude approfondie sur les moyens de relever les défis auxquels les collèges et les instituts sont confrontés en matière de technologie et d'équipement pour pouvoir combler les besoins actuels et futurs des gens de métier. Selon les résultats de cette étude, il faudrait quelque 608,9 millions de dollars pour mettre à niveau leur équipement, de sorte à le considérer comme moderne et à jour dans une proportion de 80 %.

D'après ce qu'il ressort de l'information fournie par nos établissements membres, ces défis en matière d'équipement se posent également dans le secteur de la santé, des sciences appliquées, des techniques du génie et autres programmes de formation professionnelle. Les collèges et les instituts doivent avoir accès aux ressources voulues pour pouvoir s'adapter aux exigences techniques en rapide évolution de l'industrie et combler les besoins de ce secteur en compétences professionnelles.

Dans les années 60, le gouvernement fédéral avait nettement saisi l'importance d'investir dans ce domaine et avait su agir en conséquence. Nous croyons que le moment est revenu d'agir à nouveau dans cette voie.

L'Association recommande la création d'un Fond d'amélioration de l'infrastructure des collèges et instituts, comprenant des fonds pour la modernisation et l'acquisition d'équipement.

Contribuer au développement économique : par la recherche appliquée, sa commercialisation et sa diffusion

« La compétitivité relative du Canada s'affaiblit. Nos niveaux de productivité ne nous mettent pas en position avantageuse sur la scène mondiale. Nous luttons au plan du commerce élémentaire : la mise en marché de nouveaux produits et services. De plus, nous constatons une absence totale de leadership en la matière. Ce leadership doit venir des efforts combinés des milieux d'affaires, des milieux gouvernementaux et universitaires. »

Extrait de "Picking a Path to Prosperity, A Strategy for Global-Best Commerce".
Leaders Roundtable on Commercialization, The Conference Board, 2006

Si le Canada doit mieux se classer parmi les pays de l'OCDE en ce qui concerne la part d'investissements réservée à la recherche et au développement, le gouvernement fédéral doit soutenir et renforcer la capacité des PME et des collectivités en matière d'innovation, d'adoption et d'adaptation de processus techniques, ainsi que de mise en marché rapide de leurs produits et services. Notre bassin de petites et moyennes entreprises manque de ressources et de spécialisation technique pour créer de nouveaux produits et services ou pour les faire passer du stade de la création au stade de commercialisation. S'il est vrai que les grandes entreprises disposent souvent des ressources nécessaires pour entreprendre elles-mêmes des recherches appliquées, les PME et les collectivités n'ont généralement pas les ressources financières, physiques ou humaines pour entreprendre le développement nécessaire au maintien du niveau de qualité et de productivité indispensable à leur compétitivité.

Les collèges communautaires et les instituts de l'ensemble du Canada sont bien placés pour servir de ressource d'une valeur inestimable. Ils offrent un enseignement et une formation pratiques, mènent des recherches appliquées dirigées par l'industrie et s'efforcent de trouver des solutions aux problèmes de ce secteur et de l'aider à atteindre certains objectifs. Au niveau des collèges et des instituts, les activités de recherche, de développement et de commercialisation concernent en premier lieu le développement et la commercialisation et sont essentiellement pratiques; elles sont axées sur les besoins du marché, le transfert des technologies, les nouveaux processus et les prototypes, et visent, dans tous les cas, un développement économique assuré. Enfin et surtout, les résultats des activités de recherche appliquée menées par ces établissements sont perceptibles au niveau du marché, de la main d'œuvre et de la population canadienne.

Malheureusement, le Canada **n'exploite pas suffisamment** le potentiel unique dont disposent les collèges et les instituts en matière de compétences appliquées et de ressources physiques pour soutenir l'industrie aux niveaux du transfert des technologies, de l'élaboration de produits et de leur commercialisation.

Le message que transmet le gouvernement, sciemment ou non, est qu'il continue de marginaliser les contributions significatives apportées par les collèges et des instituts pour combler les besoins des entreprises et de l'industrie en matière d'innovations, de recherches et de transfert des technologies, qu'il s'agisse des besoins d'entreprises multinationales ou de ceux, plus préoccupants, des petites et de moyennes entreprises de toutes les régions du pays.

Il est temps que le gouvernement fédéral reconnaisse que les collèges et instituts sont des partenaires essentiels du développement économique du Canada.

Il est temps que le gouvernement fédéral mette à profit les liens uniques qui se sont tissés entre les collèges et les instituts et leurs partenaires du secteur des affaires et de l'industrie.

L'Association recommande la création d'un Fonds d'assistance à la commercialisation et au développement de la recherche menée par les collèges et les instituts. Ses principes directeurs seraient les suivants :

- **le Fonds sera conçu, financé et administré exclusivement par les collèges communautaires et les instituts,**
- **renforcer la capacité novatrice des collectivités et de leurs petites et moyennes entreprises,**
- **mettre de nouveaux produits et services sur le marché et il développer une expertise en compétences de haut niveau pour favoriser le développement économique.**

Conclusion

L'Association tient à exprimer sa gratitude au Comité permanent pour lui avoir donné l'occasion d'exprimer l'opinion de ses 150 établissements membres et les priorités qu'ils se sont données. Pour conclure, nous aimerions rappeler à votre attention nos principales recommandations :

- **Laissons de côté les discours et les promesses qui ne débouchent pas sur des actions. Pendant que le Canada discourt, nos concurrents font des avancées fulgurantes. Le gouvernement doit avoir pour objectif prioritaire d'investir dans le capital humain du Canada en vue de son développement social et économique futur. Il lui faut absolument élaborer un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien.**
- **Le gouvernement fédéral doit réinvestir dès maintenant dans ce qui est essentiel à sa prospérité : la qualité, la capacité et l'accès du système d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle.**
- **L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert canadien social, et la création d'un Fonds de transfert en matière d'enseignement postsecondaire, qui rétablisse les niveaux de financement de 1992/1993, et tienne compte de l'inflation et de la croissance démographique.**
- **L'Association recommande la création d'un nouveau système d'assistance aux apprenants qui :**
 - **soit guidé par les principes d'universalité, de transférabilité, de simplicité, de rationalité et de souplesse d'emploi;**
 - **réduise la complexité des systèmes actuels;**
 - **accroisse l'accès à l'éducation postsecondaire;**
 - **tienne compte des préoccupations des Autochtones, des immigrants et autres groupes désavantagés,**
 - **et comporte des subventions destinées aux deux premières années d'études postsecondaires.**
- **L'Association recommande la création d'un Fonds d'amélioration de l'infrastructure des collèges et instituts, incluant des fonds pour la modernisation et l'acquisition d'équipement.**
- **L'Association recommande la création d'un Fonds d'assistance à la commercialisation et au développement de la recherche menée par les collèges et instituts. Ses principes directeurs seraient les suivants :**
 - **le Fonds sera conçu, financé et administré exclusivement par les collèges communautaires et les instituts,**
 - **il renforcera la capacité novatrice des collectivités et de leurs petites et moyennes entreprises,**
 - **il mettra de nouveaux produits et services sur le marché**
 - **et il développera une expertise en compétences de haut niveau.**